

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-729 décrétant un emprunt et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'achat, le remplacement et le reconditionnement de véhicules, de machineries et d'équipements

Le règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à l'achat, au remplacement et au reconditionnement de véhicules, de machineries et d'équipements, conformément au Programme triennal d'immobilisations adopté pour l'exercice financier 2024. Le reconditionnement comprend également des travaux de peinture sur des véhicules et de la machinerie permettant le prolongement de leur vie utile

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 2 février 2024 ainsi que celle de la ministre des Affaires municipales le 28 mars 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 3 avril 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe